



3 rue du Clos Pascal  
25190 SAINT-HIPPOLYTE  
Tél. : 03 81 37 02 78  
Mail : contact@doubsdessoubre.fr  
<https://doubsdessoubre.fr/>  
SIRET 200 094 852 00015

## EPAGE DOUBS DESSOUBRE

### PROCÈS-VERBAL

#### COMITE SYNDICAL du 03 JUIN 2025

Salle du Vallon – Communauté de communes Pays de Sancey Belleherbe – 19h

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 03 Juin, à 19h00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sancey, Salle du Vallon, sous la présidence de Monsieur CUCHEROUSET François.

**Présents :**

**Titulaires :** Alain COURANT, François CUCHEROUSET, Michel DEVILLERS, Jean-Claude JOLY, Boris LOICHOT, Dominique BERNARD, Michel BERNARDOT, Anthony MERIQUE, Christian METHOT, Claude DALLAVALLE

**Suppléants :**

**Absents excusés :** Pascal DUFFNER, Jérôme RENAUD, Gilles ROBERT, Jean-Pierre VERMOT, Raphaël PEQUIGNOT, Daniel PRIEUR, Thierry VERNIER

**Absents non excusés :** Damien CARTIER, Yves Marie PARENT, Denis LEROUX

**Procurations :** Thierry VERNIER à Christian METHOT

Daniel PRIEUR à François CUCHEROUSET

J-Pierre VERMOT à Alain COURANT

Jérôme RENAUD à J-Claude JOLY

**Secrétaire :** Jean-Claude JOLY

8 délégués EPCI présents et 4 procuration : 12 voix

2 délégués CD25 présents et 1 procuration : 12 voix

## Ordre du jour

1. NATURA 2000 : études connaissance et point d'avancée de la révision du DOCOB
2. Point d'étape de l'étude pour la préservation des ressources souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable
3. Avancement des projets en collaboration avec le Groupe BEL
4. Travaux 2025 : Moulin du Plain et Audeux
5. Barrage des Pipes : mise à la charge des opposants des frais d'immobilisation
6. Suppression - Création de postes
7. Informations diverses

### Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 3 Mars 2025 est adopté à l'unanimité.

### Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Claude JOLY est désigné secrétaire de séance.

### **1. NATURA 2000 : études connaissance et point d'avancée de la révision du DOCOB**

2 études de connaissance ont été récemment engagées sur le périmètre du site N2000 Vallée du Dessoubre : la 1ère s'intéressant aux oiseaux, notamment rupestres et la seconde aux chauves-souris. Les 2 études, démarrées en ce début d'année, s'étaleront sur 3 ans.

Ces études permettront d'apporter des connaissances supplémentaires, dans le cadre de la révision du document d'objectifs et des orientations à donner au futur DOCOB du site, mais également lors des portés à connaissance réalisés dans le cadre des évaluations d'incidences des projets portés au sein du site Natura.

Une affiche de communication à destination des communes du site leur a été transmise, avec une demande de partage d'informations concernant les potentialités de colonies de chauves-souris dans les bâtis. Un article de l'hebdo 25 datant du 15 mars met en avant la réalisation des études sur le territoire et leurs intérêts.

### La révision du DOCOB, engagée en début d'année 2024, suit son cours.

Une stagiaire, Jeanne Villemin, est arrivée début avril pour 6 mois, en vue de la réalisation d'un diagnostic socio-économique sur le périmètre du site de la Vallée du Dessoubre. L'objectif est de recenser les activités économiques présentes sur ce site (agriculture, sylviculture, tourisme...), les principales pratiques associées et leurs impacts. Le travail se déroulera en plusieurs phases, tout d'abord une partie de bibliographie de diagnostics déjà réalisés, puis l'obtention des données nécessaires par mail ou via des entretiens avec les acteurs du territoire et enfin la rédaction finale.

À la suite de l'animation des groupes de travail réunissant les différents partenaires du territoire

(PNR DH, l'ONF, le GIPEK, la CPEPESC, l'Office de tourisme du Pays Horloger, la CC des Portes du Haut-Doubs, la CAI 25/90, le CEN FC, l'URFAC, la Région BFC, l'EPTB Saône-Doubs, le CNPF BFC, la FDC 25, l'Agence de l'eau et le CD 25), une méthode de priorisation des enjeux de conservation a été élaborée. Celle-ci repose sur une hiérarchisation multicritère des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Pour chaque habitat générique (habitats naturels), un score de priorisation a été calculé en additionnant plusieurs critères :

- Représentativité régionale : proportion de l'habitat sur l'ensemble des sites Natura 2000 de Bourgogne-Franche-Comté, à partir des données du rapportage INPN 2019.
- Rareté : évaluation de la rareté de l'habitat à l'échelle régionale et nationale, toujours basée sur les données du rapportage INPN 2019.
- Vulnérabilité (niveau de menace) : croisement entre l'état de conservation local de l'habitat et sa tendance évolutive. Une priorité élevée est donnée aux habitats très vulnérables, c'est-à-dire en mauvais état et exposés à de fortes pressions. À l'inverse, un habitat en bon état, sans menace à court ou moyen terme, ne constitue pas un enjeu prioritaire.

La somme de ces critères permet de classer les habitats génériques du site selon un barème de priorisation des enjeux de conservation : Pas d'enjeu, enjeu secondaire, enjeu moyen, enjeu fort et enjeu prioritaire.

En parallèle, des tableaux d'arborescence fondés sur la méthode CT88 sont en cours de rédaction. La stratégie du Document d'Objectifs (DOCOB) suit la méthodologie du guide OFB – CT88 (2021), qui vise à structurer les objectifs de conservation autour d'un cadre logique et hiérarchisé. Ces tableaux permettent de décliner les objectifs de conservation à long terme en objectifs opérationnels, puis en actions concrètes assorties d'indicateurs permettant d'en assurer le suivi. Chaque tableau comprend plusieurs colonnes à renseigner de manière cohérente : l'objectif de conservation correspond à l'enjeu écologique principal lié à un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire ; l'objectif opérationnel précise ce qu'il convient de maintenir, restaurer ou améliorer à court ou moyen terme ; l'action décrit l'intervention concrète à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif ; les indicateurs d'état permettent de mesurer l'état de conservation de l'habitat ou de l'espèce [...]. Ces tableaux, en cours de construction, seront envoyés aux partenaires locaux pour vérification avant leur présentation pour validation. Leur élaboration s'organise autour de plusieurs axes thématiques : la gestion des forêts et milieux boisés, les milieux ouverts et les pratiques agricoles, les activités socio-économiques, ainsi que la connaissance et le suivi des espèces.

En parallèle, l'animation du site, via la contractualisation de mesures et via la mobilisation des acteurs locaux, continue son cours, notamment :

- 2 contrats « Maintien d'ilot de sénescence » ont été signés, 3 autres sont en cours d'étude de réalisation.
- Plusieurs contrats sont en cours d'étude sur le secteur de Vennes et de sa tourbière, en collaboration avec l'ONF qui gère la parcelle concernée. Une présentation publique du projet est prévue fin mai/début juin.
- Une sortie grand public « La biodiversité nocturne de la Reverotte » est organisée le 06 juin prochain sur la commune de Plaimbois-Vennes dans le cadre l'animation du site

« Vallée du Dessoubre » et « un ciel étoilé pour le Doubs Horloger », en collaboration avec le PNR Doubs Horloger et la Communauté de Communes Porte du Haut-Doubs.

M. CUCHEROUSET souhaite connaitre le nombre d'agriculteurs qui ont contractualisé dans le cadre des MAEC.

Mme Pauline VANDEL répond que seuls 2 agriculteurs ont passé un contrat malgré une large information relayée également par le PNR.

M. CUCHEROUSET complète la présentation en indiquant qu'il y a alors 3 DOCOB et qu'ils seront fusionnés en 1 seul.

## **2. Point d'étape de l'étude pour la préservation des ressources souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable**

Un COPIL de rendu de la phase 1 de l'étude a eu lieu le 23 janvier dernier à Sancey.

Cette première phase avait pour objectif de réaliser un 1er examen des caractéristiques et du fonctionnement hydrogéologique du territoire d'étude sur la base des connaissances des périmètres des ressources stratégiques cartographiées en 2013, ainsi que de réaliser une analyse de l'exploitation AEP, de l'évolution des besoins futurs et de l'évolution de la ressource en eau. A noter qu'entre 2013 et le démarrage de l'étude en 2024 un certain nombre de traçages ont été réalisés et ont apporté de nouvelles informations concernant les délimitations des ressources souterraines.

Une synthèse des résultats sera présentée en comité syndical, ainsi que les suites à venir des prochaines phases de l'étude.

Par ailleurs, il avait été présenté au moment du vote du budget en mars dernier les études complémentaires à engager pour une meilleure connaissance, tant en termes quantitatif que qualitatif, mais également de périmètres des RKM identifiées en 2013.

Ces études complémentaires et le planning de réalisations seront présentés en comité syndical, à savoir que 2 rencontres avec les MOA AEP ont été programmées les 29 avril et 20 mai en ce qui concerne spécifiquement les forages préconisés dans le cadre de l'étude.

Plusieurs questions ont été soulevées lors ces rencontres avec la Moa AEP :

- ✓ La difficulté à fédérer plusieurs Moa AEP sur un même secteur, qui plus est en regard de l'indétermination du Moa pour l'éventuelle exploitation de la ressource dans le futur ;
- ✓ Les services AEP sont financés par leurs usagers, il peut donc être complexe d'expliquer que ces derniers soutiennent financièrement un forage hors aire de distribution et avec les incertitudes liées aux résultats et à la Moa de l'exploitation future ;
- ✓ Les forages préconisés ont pour but l'acquisition de connaissances dans le cadre de l'étude des ressources stratégiques portée par l'EPAGE.

Enfin, pour ce qui est des analyses de la qualité des eaux aux sources, il a été soulevé en COPIL du 23 janvier les molécules, leur type et leur nombre, qui seront recherchées. Les analyses initialement prévues au marché passé avec REILE sont basées sur des analyses DCE (turbidité, conductivité, oxygène dissous, t°C, PH, DBO5, DCO, PO4, P total, NH4, NO2, NO3, ...)

Cependant, après échanges avec REILE, DREAL, AERMC et ARS, la pertinence de ces analyses a été rediscutée et il paraîtrait intéressant de les compléter (pesticides, PFAS, HAP, Bactéries E. Coli, manganèse, COT, ...). Un devis a été soumis à l'EPAGE pour un montant de 23 242 € TTC.

Après avoir été discuté en COTECH le 20 mai dernier avec les partenaires et les Moa AEP en présence, la réalisation de ces compléments en matière de molécules recherchées sera soumise au vote du comité syndical.

Ainsi un tableau synthétique de l'ensemble des études complémentaires (qualité de l'eau, traçages, suivis des débits en continu, forages) est présenté pour un montant total estimatif de 355 000 €

M. CUCHEROUSET François indique que vu la difficulté à fédérer les Moa AEP, il serait plus opportun que ce soit l'EPAGE qui porte les analyses et forages pour un égalité sur le territoire mais également pour la perception des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau.

M. METHOT Christian insiste sur la solidarité et l'entraide à mettre en œuvre sur le territoire sur le sujet des ressources stratégiques au vu des problématiques liées à l'eau.

M. MERIQUE Anthony précise que l'Agence de l'Eau refusait la subvention pour les explorations complémentaires de la « Planche aux veaux » car une ressource est exploitée sur le même secteur. Mais l'ARS a relevé la nécessité de rechercher le maximum de ressources vu le contexte de changement climatique et d'interconnexions sur le secteur.

Suite à la présentation, M. le Président demande la position du Comité syndical concernant la maîtrise d'ouvrage des forages par l'EPAGE.

Le Comité syndical, après discussion, à l'unanimité, accepte, dans le cadre de l'étude RKM :

- D'assurer la maîtrise d'ouvrage des forages de connaissance sur son périmètre d'action pour un montant estimatif de 216 350 €.

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M. le Président demande ensuite quelle est la position du Comité syndical concernant le supplément de molécules recherchées lors des analyses de la qualité des eaux aux sources, comprenant notamment pesticides, PFAS, HAP, Bactéries E. Coli, etc.

Le Comité syndical, après discussion, à l'unanimité, accepte, dans le cadre de l'étude RKM :

- D'effectuer des analyses complémentaires plus complètes et adaptées au territoire pour un montant prévisionnel supplémentaire de 25000 €.

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3. Avancement des projets en collaboration avec le Groupe BEL**

L'EPAGE porte des projets de réhabilitation de sites tourbeux avec le groupe Bel dans le cadre du

projet Label Bas Carbone (protocole de partenariat signé le 03/04/2024). Bel s'est engagé à financer des projets de réhabilitation de sites tourbeux dans le but de générer des crédits carbones permettant de compenser les émissions de GES dues à leur chaîne de production. Les études et travaux réalisés devront suivre la méthodologie Label Bas Carbone (suivi piézométrique de 3 étages, maîtrise de foncier, remontée de nappe de 0 à 20 cm après travaux) afin d'être éligibles au calcul de crédit carbone.

L'EPAGE Doubs Dessoubre et les autres bénéficiaires du partenariat ont donc travaillé afin de définir sur quels sites des projets de réhabilitations pourraient avoir lieu (sites n'étant pas encore réhabilités et ne faisant pas partie d'un programme de réhabilitation type LIFE). Il est apparu que 12 sites étaient éligibles au projet sur notre territoire. Suite à un diagnostic de terrain et à l'analyse du foncier sur les différents sites, l'EPAGE a fléché 5 sites comme ayant un potentiel de réhabilitation.

Par la suite, le groupe Bel a souhaité retirer le site T 041, sur la commune de Bonnétage, jugé trop petit en superficie.

Ensuite, le groupe a mis en avant l'aspect « rentabilité » sur l'ensemble des sites sélectionnés par les différents partenaires. En effet le groupe souhaite calculer le coût de la tonne de CO2 évité. Le groupe Bel a créé un outil permettant de calculer ce coût, basé sur les estimations des surfaces impactées par les travaux, la hauteur de tourbe réhumidifiée après travaux et le montant des travaux de réhabilitation. Bel a fixé une limite de 150 € la tonne de CO2 évitée, suite à ce calcul, 2 des sites sélectionnés par l'EPAGE sont ressortis comme trop peu rentables : le site T 041 au Russey et le site T 351 à Frambouhans.

Ainsi le groupe Bel a décidé de ne financer les études piézométriques préalables aux travaux que sur 2 sites : T 082 (Verbois Sud) au Russey et T 361 (Rondes Seignes) à Noël-Cerneux. Ces sites seront prochainement équipés en piézomètres pour une durée de 3 ans.

L'EPAGE se propose de réaliser une étude piézométrique sur l'intégralité des 5 sites initialement proposés, en sollicitant l'aide de l'Agence de l'Eau pour les 3 sites qui seront réalisés en dehors du partenariat avec Bel. L'étude piézométrique, réalisée en interne sur une durée de 1 an à un an et demi (jusqu'à septembre/octobre 2026 afin d'avoir un étage bien documenté), permettra de mesurer le potentiel et l'impact de travaux de réhabilitation sur ces sites.

En effet, la réhabilitation d'un site tourbeux permet de limiter le déstockage de carbone vers l'atmosphère, mais aussi d'atténuer l'impact des sécheresses ou encore le développement d'une biodiversité riche. Or les 2 derniers aspects ont été occultés par le groupe Bel, c'est pourquoi l'EPAGE propose de conserver ces sites d'étude.

Un dossier de demande de subvention pourra être déposé prochainement auprès de l'Agence de l'Eau afin de financer l'étude piézométrique sur ces 3 sites tourbeux, un échange préalable a permis la validation du financement à hauteur de 70% de l'étude du plan d'équipement, de l'achat du matériel et du temps agent dédié au suivi.

#### **4. Travaux 2025 : Moulin du Plain et Audeux**

Plusieurs chantiers de travaux seront engagés à l'automne 2025, sur 2 secteurs distincts : le Moulin du Plain sur le Doubs franco-suisse, et plusieurs interventions sur le cours de l'Audeux.

Moulin du Plain : L'étude a été démarrée en fin d'année 2024, un COTECH intermédiaire pour préciser les orientations techniques du projet a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril, avec les conclusions suivantes : comblement du canal et création d'une marre, effacement du seuil correspondant à la largeur du Doubs amont & aval avec maintien d'une petite partie du barrage rive gauche, sur lequel viendra s'épauler le resserrement du lit en amont immédiat du barrage sur environ 80 ml.

Un second COTECH a fait émerger une différence de point de vue concernant le niveau d'interventionnisme et donc d'implication financière des travaux, une réunion technique et politique dédiée est programmée à priori le 06 juin à 10h à Besançon.

M. METHOT Christian s'étonne de la position de la Fédération de Pêche, à un moment où l'étude est déjà très avancée, mais aussi en termes de niveau d'interventionnisme préconisé.

M. GUINCHARD Anthony répond qu'effectivement la Fédération de Pêche a été consultée à toutes les étapes et que la demande de fixation du lit par semelles de fond et la recharge sédimentaire très conséquente, qui nécessitent beaucoup de matériaux et des matériaux de taille très importante, paraît disproportionné avec l'ambition première du projet. La Fédération semble penser que l'EPAGE manque d'ambition.

Audeux : Commune de Bremondans : diversification du lit mineur sur 700 ml + création d'une zone d'expansion de crue, remise dans son talweg du cours d'eau sur environ 400 ml au lieu-dit Leugney. Commune d'Orsans : retrait du seuil d'Orsans, suppression de poteaux EDF en berges sur environ 50 ml + mise en défens + abreuvoirs.

Le détail des travaux, leur organisation, le calendrier de réalisation, ainsi que les montants financiers correspondants seront présentés en comité syndical.

#### **5. Barrage des Pipes : mise à la charge des opposants des frais d'immobilisation**

Lors du comité syndical du 04 mars dernier, il a été délibéré le fait d'entamer des démarches de la mise à la charge des opposants des frais d'immobilisation du chantier du barrage des Pipes, d'un montant de 37 614 € TTC.

Le cabinet d'avocats HELIOS a donc soumis à l'EPAGE l'envoi de 3 courriers de mise en demeure indemnitaire à l'adresse des 3 opposants leur donnant 1 mois pour en réaliser le paiement, et à l'issu duquel, en l'absence, des poursuites seront engagées au civil devant le juge judiciaire.

En effet, suite à la décision prise en comité syndical, il a été expliqué par le cabinet HELIOS que la demande indemnitaire ne pouvait effectivement pas être faite pendant les instances du juge

administratif dans la mesure où il s'agissait d'un contentieux dit de la légalité des actes, et non d'un contentieux de la réparation.

Concrètement, ceci signifie que pour obtenir gain de cause au civil, charge sera à l'EPAGE de démontrer que les opposants avaient conscience qu'ils n'étaient pas titulaires d'un quelconque droit d'eau, qu'il n'y avait pas d'atteinte à leurs propriétés privées, et que la procédure en référé liberté qu'ils ont engagée n'avait que pour unique but d'entraver les travaux et ainsi nuire à l'EPAGE, faisant ainsi peser sur ce dernier des dépenses supplémentaires.

L'audience dans l'affaire sur le fond qui oppose EPAGE et Etat aux 3 propriétaires qui jouxte l'ancien barrage aura lieu au Tribunal Administratif de Besançon le 17 juillet prochain. Il sera donc attendu les résultats de cette audience pour adopter une position quant à la poursuite au civil des 3 opposants pour mettre à leur charge les frais d'immobilisation du chantier.

## **6. Suppression - Crédit de postes**

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, l'apprenti en communication au sein de l'EPAGE termine son apprentissage fin août 2025. Pour rappel un poste permanent à mi-temps a été créé en juin 2023. Il est aujourd'hui proposé la création d'un poste de chargé de communication à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Il faudra également supprimer le poste de rédacteur à temps non complet 17,50h qui est désormais vacant.

Les entretiens de recrutements ont eu lieu le 22 Mai.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le budget de l'EPAGE Doubs Dessoubre ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité sociale territorial

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision sera soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant la nécessité de supprimer un poste de Rédacteur à temps non complet et de créer un poste de Rédacteur à temps complet.

### **Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- La création d'un poste permanent de rédacteur à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- La suppression d'un poste permanent de rédacteur à temps non complet - 17h50, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget.

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 7. Informations diverses

### **Cartographie des cours d'eau souterrains sur le périmètre de l'EPAGE**

Pour rappel, lors du dernier comité de pilotage il avait été fait un point d'alerte concernant les cours d'eau souterrains et la responsabilité potentielle du GEMAPIEN en cas de problématiques entraînant une atteinte aux biens et aux personnes.

Afin de mieux connaître et caractériser ces cours d'eau enterrés, un stagiaire a été recruté pour 2 mois à compter du 05 mai, afin de localiser précisément tous les cours d'eau enterrés du périmètre EPAGE et tâcher de les visiter afin d'évaluer leur accès, et si cela est possible de donner une première impression de leur état et enfin réaliser des préconisations pour leur meilleure connaissance. (Archives historiques, parcours, passages caméra, etc.)

36 communes sont concernées avec des ouvrages enterrés de 10m à 1km.

**Positionnement de l'EPAGE vis-à-vis du dépôt de plainte lors d'atteintes à l'environnement** (dans son champ de compétences) :

Dans les cas d'atteintes à l'environnement, les associations environnementales sont systématiquement à la proue en cas de dépôts de plaintes.

Il arrive également que des collectivités se positionnent sur ce plan également.

En ce qui concerne l'EPAGE ce point en particulier n'a jamais été abordé en bureau ni en Comité syndical et mériterait d'être discuté dans ces instances pour dégager un positionnement sur la possibilité de déposer plainte, se constituer partie civile, ou toute autre procédure jugée opportune, etc.

M. METHOT Christian rappelle que l'environnement est le cœur de métier de l'EPAGE.

M. BERNARD Dominique appelle à la prudence, et demande à ce que chaque cas soit finement étudié, afin de déterminer s'il s'agit d'atteintes intentionnelles, par négligence ou par accident, ce qui à son sens n'appelle évidemment pas la même réponse.

Suite à ces échanges il est acté que chaque cas sera étudié en bureau afin de définir si une plainte est à déposer ou non.

#### **Arrivées :**

- Sofia CATALANO, chargée de mission qualité de l'eau arrivera le 16 juin.
- Alice HEINITZ, chargée de mission milieux naturels, zones humides arrivera le 23 juin
- Gaël LE GUENNEC chargé de mission Communication arrivera le 1<sup>er</sup> Juillet. Romain ANDRE terminera son apprentissage le 31/08/2025.

#### **Rendez-vous à venir :**

- **Jeudi 05 juin à 14h à Sancey** : Atelier de concertation étude prospective changement climatique : Stratégies d'adaptation 1-2
- **Jeudi 05 juin à 20h à Vennes** : réunion publique concernant le projet de débardage alternatif et contrat Natura 2000 sur la tourbière du Ruhier
- **Vendredi 06 juin à 10h à Besançon** : réunion Moulin du Plain avec les partenaires

- **Vendredi 06 juin à 20h45** : Balade crépusculaire à Plambois Vennes.
- **Jeudi 03 juillet à 14h à Sancey** : Atelier de concertation étude prospective changement climatique : Stratégies d'adaptation 2-2
- **Jeudi 03 juillet à 19h30 à Sancey** : Réunion publique « Connaissance et restauration des ruisseaux de Sancey »

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 21h